

Élections professionnelles 2018

du 29 novembre 12h00 au 6 décembre 18h00

Enseignant-e-s, CPE, documentalistes, coordonnateurs
et coordonnatrices pour la MLDS, professionnel-le-s des GRETA



Le SNES, pour agir ensemble



ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN

Pourquoi faut-il voter SNES-FSU ?

Dans l'académie de Créteil, **sans les 5000 non titulaires un grand nombre d'établissements scolaires ne pourraient pas fonctionner**. Les non titulaires participent pleinement au bon déroulement du service public de l'éducation. Au niveau du travail, si dès qu'ils/elles sont affecté-e-s, les non titulaires doivent répondre aux exigences du métier pour lequel ils et elles sont recruté-e-s, la reconnaissance demeure faible notamment pour l'accès à la titularisation. Depuis des années, le SNES-FSU se bat pour défendre les collègues, faire respecter les droits et en conquérir de nouveaux. Depuis 2015, le SNES-FSU s'est engagé dans les journées actions contre la précarité menées dans le cadre du SNES-FSU National pour déposer et défendre des amendements lors du groupe de travail - GT13 - au ministère sur la nouvelle gestion des agents non titulaires. Cela a conduit à la réécriture de la loi de 1986 et au nouveau décret 2016-1171 et aux arrêtés conjoints. Tou-te-s les élu-e-s non titulaires FSU de tou-te-s les académies ont ainsi pu intervenir en commission paritaire consultative pour faire appliquer le nouveau décret.

à Créteil, cela s'est traduit par :

- une revalorisation des rémunérations validée en 2018 avec un effet en septembre 2017 ;
- des conditions d'emploi et de réemploi avec des contrats à l'année depuis la rentrée 2017 et une rémunération stable (temps plein) ;
- une réévaluation des salaires tous les 3 ans ;
- l'engagement de la mise en place de journées de formation pour tou-t-e-s les nouveaux/nouvelles arrivant-e-s dans le métier.

Il reste cependant beaucoup à faire :

Pour la mise en œuvre du plan de titularisation rapide que le SNES-FSU ne cesse de revendiquer pour éradiquer la précarité au sein de l'Éducation Nationale.

Nous continuerons à nous battre pour faire respecter les droits des non titulaires et permettre à tou-t-e-s de travailler dans des conditions acceptables :

- en agissant pour que la portabilité du CDI d'une académie à l'autre soit effective et permette de garder l'ancienneté et l'indice de rémunération ;
- en intervenant pour que cessent les discriminations à l'encontre des agent-e-s en congé maladie, longue maladie, en état de grossesse ;
- en exigeant une vraie formation avant la prise de poste ainsi qu'un accompagnement des collègues dans l'exercice de leur métier par des visites-conseil objectives et non des inspections sanctions.

Le SNES et la FSU revendiquent un élargissement des compétences des Commissions Consultatives Paritaires (CCP) afin de garantir la transparence et l'équité des actes de gestion des personnels non titulaires au moment des affectations et des renouvellements de contrats.

Entre le 29 novembre et jusqu'au 6 décembre, EN VOTANT POUR LES SYNDICATS DE LA FSU aux Comités Techniques Académiques (CTA) et aux Commission Consultative Paritaire (CCP), VOUS VOTEREZ POUR UN SYNDICALISME DE LUTTE, DE DÉFENSE DE VOS DROITS car la tentation est grande pour l'administration de contourner les droits acquis.

VOTER FSU, c'est avoir l'assurance d'être représenté-e dans les instances de consultation des personnels par des représentant-e-s qualifié-e-s.

CCP NON-TITULAIRES Commission Consultative Paritaire	CTA Comité Technique Académique	CTM Comité Technique Ministériel
Défense des personnels contre l'arbitraire de l'administration : <ul style="list-style-type: none"> • situations individuelles (renouvellement contrat CDD, conditions d'emploi..); • sanctions disciplinaires ; • licenciements. 	Consultation sur certains droits des non-titulaires au niveau académique : <ul style="list-style-type: none"> • grilles de rémunération ; • critères d'ancienneté pour le classement et d'évolution de rémunération. 	Consultation sur : <ul style="list-style-type: none"> • le cadre d'emploi ; • les conditions de recrutement et de rémunération ; • le bilan annuel de l'état de la précarité et les moyens d'y remédier. • les plans de titularisation.



QU'EST-CE QUE LA FSU ?

La FSU, Fédération Syndicale Unitaire a été créée en 1993. Elle est rapidement devenue la fédération syndicale majoritaire des personnels de l'Éducation nationale, mais également une des premières fédérations de la Fonction publique de l'État. Elle regroupe actuellement 21 syndicats, regroupant les personnels intervenant dans les champs de l'enseignement, l'éducation, la recherche, la culture, la formation, la réinsertion et plus généralement dans deux des trois Fonctions Publiques. Depuis sa création, elle a contribué au renouveau du paysage syndical français où elle entend œuvrer à établir des liens et des relais entre l'action syndicale et le mouvement social dans toute sa diversité.

Voter SNES, c'est voter FSU !